

---

# COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 30 AOUT 2017

---

**Présidence :** M. Jean-Pierre MEURILLON

**Présents :** Mmes Sandrine SANCHEZ, Fatna JDAINI, Josiane JOURDAN, Valérie TARDIVEL, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-Luc BOIVIN, Christian MEYER, Gérard DACHEUX, Laurent HOUIIN, Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI, Jean VESQUES, Dr Daniel BISSONNET,

**Excusés :** MM. Guy BEAUBIAT, Yves AVOIRTE, Claude TELLENE,

**Assistent :** M. William MARISSAL (Directeur)  
M. Michel ROBLES (Conseiller Technique Départemental)

\*\*\*\*\*

**La séance est ouverte à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

En préambule, le Président Jean-Pierre MEURILLON souhaite la bienvenue à **Mme Valérie TARDIVEL, nouveau membre du Comité de Direction**, élue à titre de membre indépendant lors de l'Assemblée Générale du District du 10/6/2017.

Il indique ensuite que **l'inauguration officielle du Centre Technique « Campus », de la Ligue**, Domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS aura lieu le samedi 23/9 et que les membres du Comité de Direction des Districts Franciliens sont conviés.

La liste des participants doit être transmise à la Ligue dans les tout prochains jours.

Par ailleurs, **les Présidents de clubs ont également été conviés** et ils doivent s'inscrire auprès de leur District.

Un car pourra, si nécessaire, être affrété pour effectuer le déplacement.

Enfin, le Président Jean-Pierre MEURILLON indique que le **nouveau site internet du District** devrait être opérationnel le 31/8.

Son ergonomie a quelque peu changé, mais la navigation sur ce nouveau site restera très intuitive et donc efficace.

## **1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 28/6/2017**

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 28/6/2017 a été transmis, le 8/8/2017, aux membres du Comité, pour observations éventuelles, avant sa publication.

Il est adopté à l'unanimité.

Il sera publié dans le N° 1 531 du journal numérique « Yvelines Football », du 31/8.

## **2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON informe le Comité, notamment sur :

✓ la **réunion d'information collective du Club Asso 78 sur le thème : « Bien préparer sa retraite »**, le 29/6, dans les locaux de Profession Sport et Vie Associative 78, 145/147 rue Yves le Coz à VERSAILLES :

✓ la **Soirée des Etoiles du Foot Amateur, organisée par la Ligue**, le 3/7, à PARIS

✓ les **réunions du Comité de Direction de la Ligue**, des 11/7 et 21/8

✓ la **lettre de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.CD.C.S.) des Yvelines, du 2/8**, rappelant :

. **les obligations des associations sportives agréées et des Comités Sportifs (obligation de fournir annuellement une fiche de renseignements, la copie d'une pièce d'identité des membres du Bureau et la copie de l'attestation d'affiliation à une Fédération Sportive agréée),**

. **la nécessité, pour les clubs, d'informer la D.D.C.S. des Yvelines en cas d'accident grave.**

## **3 / L'AIDE DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR 2017**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique que le District a reçu notification, par une lettre du 7/8, de la **subvention accordée au District, pour 2017, par le Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.).**

Il s'avère qu'alors que le montant global de l'enveloppe dédiée aux Yvelines est passé de 2 050 323 € à 2 118 837 € soit **une hausse de 3,34 %**, le montant de la subvention accordée au District est **en baisse de 8,34 %** puisqu'il est passé de 40 000 € en

2016 à 36 666 € en 2017.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a demandé et obtenu pour le mardi 19/9, un rendez-vous avec le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) des Yvelines pour obtenir des explications à ce sujet et évoquer avec lui la question importante du désengagement de l'Etat à l'égard des Comités sportifs départementaux, désengagement qui ne se traduit malheureusement pas seulement par une baisse de la subvention du C.N.D.S..

Par ailleurs, il a adressé le 29/8 une lettre à M. le Délégué territorial du C.N.D.S. pour l'interroger quant à **la politique du C.N.D.S. à l'égard des têtes de réseaux**, qui ne sont, semble-t-il, désormais plus sauvegardées.

Pourtant, la Note d'orientation régionale de la campagne du C.N.D.S. 2017 Île de France prévoyait bien que la promotion de la mutualisation des actions par les têtes de réseaux aux plans local, départemental et régional dans un objectif d'amélioration de l'impact des concours du C.N.D.S. et de renforcement de la lisibilité de ses interventions serait poursuivie.

Copie de cette lettre a été transmise, pour information :

- à Mme la Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France,
- à M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Yvelines,
- à M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines.

Enfin, des informations précises ont en outre été demandées par courriel à la D.D.C.S. des Yvelines pour évaluer **l'évolution des aides accordées depuis plusieurs années à la discipline Football et aux divers Comités sportifs départementaux des Yvelines**.

Des réponses précises sont attendues, dont le District fera part aux clubs Yvelinois.

#### 4 / LES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

Sont rappelées les dates des différentes réunions de début de saison :

**. Forum du District**  
**le samedi 2/9**, au siège du District

**. Réunion de début de saison des Arbitres**  
**le samedi 9/9**, à CLAIREFONTAINE

**. Rentrée des Commissaires**  
**le mardi 12/9**, au siège du District

**. Réunion des Délégués du District**  
**le samedi 23/9**, au siège du District

Sont également rappelées les dates des événements suivants :

. le lundi 28/8 : **Séminaire du Bureau du Comité de Direction**

. le samedi 30/9 : **Séminaire du Comité de Direction et des Présidents de Commissions**

#### 5 / NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2017 / 2018

Le Comité procède aux nominations ci-après :

##### ➤ COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

M. Florent BAUDOIN  
M. Didier MOLLER

##### ➤ COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président

##### ➤ COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

M. Philippe DEBEAUPUIS, Vice-Président  
Mme Nathalie PASIERB, membre stagiaire  
Mme Natacha HUGEL, membre stagiaire

##### ➤ COMMISSION DU CALENDRIER

**M. Patrick ALEXANDRE, Président**  
M. Jean-Pierre LEDUC, Vice-Président

➤ **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS**

M. Patrick ALEXANDRE, Vice-Président  
M. Loïc JOUBERT, membre stagiaire  
Mme Valérie TARDIVEL, Représentante du Comité de Direction

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

M. Laurent VIMONT, Vice-Président  
M. François BERG, membre stagiaire

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ**

M. Ibrahim BENLARBI, Vice-Président  
M. Jean-François DUPONT, membre stagiaire

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE**

M. Sylvain DION, Vice-Président

➤ **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS**

M. Michel BEAUDOUX, Vice-Président  
M. Jean-Pierre MEURILLON, Représentant du Bureau du Comité de Direction

➤ **COMMISSION EVENEMENTIEL**

M. Jean-Luc BOIVIN, Vice-Président (et Représentant du Comité de Direction)  
M. Philippe BUSNEL, membre stagiaire

➤ **COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION, MEDIATION, EDUCATION**

M. Jean-Loup LEPLAT, Vice-Président

➤ **COMMISSION VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF**

M. Stephan LEGRIER, Vice-Président

➤ **COMMISSION PROMOTION INFORMATION, COMMUNICATION**

M. Alain ARCIZET, Vice-Président  
Mme Valérie TARDIVEL, Représentante du Comité de Direction

La **Commission de Détection, de Recrutement et de Fidélisation des Arbitres** et la **Commission du Football en Milieu Scolaire**, seront nommées ultérieurement.

**6 / ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL, POUR LA SAISON 2017 / 2018, POUR LE FOOTBALL FEMININ, LE FOOTBALL D'ANIMATION, LE FUTSAL ET LE CRITERIUM DU LUNDI SOIR**

Le Comité adopte le calendrier général, pour la saison 2017 / 2018, des compétitions :

- du **Football Féminin**,
- du **Football d'Animation**,
- du **Futsal**,
- du **Critérium du Lundi Soir**.

Ces calendriers seront publiés très prochainement.

**7 / MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2017 / 2018**

Le Comité prend acte des modifications qui ont dû être apportées à la composition des groupes de Championnats pour la saison 2017 / 2018, et qui seront publiées dans le prochain N° du journal numérique « Yvelines Football ».

Ces modifications seront publiées dans le prochain N° du journal numérique « Yvelines Football ».

**8 / LA TECHNIQUE**

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, indique que les **premières journées de détection U 15** se dérouleront le 20/09 pour les joueurs des Yvelines évoluant en Ligue et le 27/09 pour les joueurs évoluant en District.

Une précision est apportée sur les formations qui ont été effectuées au District mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une certification.

Ces modules de formation restent acquis et la certification peut être faite a posteriori, même dans une autre Ligue ou un autre District.

Par ailleurs, il a été constaté à plusieurs reprises **l'absence de candidats lors des certifications**, bien que le cautionnement, qui n'est pas remboursé en cas d'absence, soit de 150 €, ce qui paraissait contribuer efficacement à éviter les absences.

Il est donc décidé que, pour les certifications, **le cautionnement est porté**, à compter de la saison 2017 / 2018, **à 250 €**

Enfin, il apparaît que les dates qui étaient prévues pour les **formations C.F.F. 3 devront être modifiées** pour des raisons de disponibilité de M. Michel ROBLES.

## **9 / LE DEPLOIEMENT DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

M. Jean-Luc BOIVIN rappelle que le Comité avait déjà décidé d'étendre, à compter de la saison 2017 / 2018, le **recours à la Feuille de Match Informatisée** :

- au **Critérium du Lundi Soir**,

- au **Championnat Futsal**,

- **aux Championnats Seniors Féminins à 11 et à 7, ainsi qu'au Challenge U 16 F à 7.**

Des formations sont programmées les 7, 14 et 20/9.

Par ailleurs, le Comité décide de recourir également à la Feuille de Match Informatisée pour le **Critérium Espoir U 12 / 13**, dès la saison 2017 / 2018.

Les secrétaires de club en seront informés lors du Forum, le 2/9.

**Les tablettes nécessaires seront fournies aux clubs** dans les conditions appliquées précédemment.

## **10 / LES REGLEMENTS DU DISTRICT**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON présente au Comité de Direction les modifications à apporter à un certain nombre de Règlements du District.

### **◆ LE REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT**

Les modifications sont la conséquence de modifications adoptées par le Comité de Direction de la Ligue, de modifications apportées aux textes fédéraux ou de la mise en oeuvre de l'interface « FFF - Notifoot » qui permet désormais de faire aux clubs des notifications sécurisées.

### **◆ LES REGLEMENTS DU CHAMPIONNAT SENIOR F A 11, ET DU CRITERIUM SENIOR F A 7**

Il s'agit d'adopter les Règlements du Championnat Senior F à 11, du Critérium Senior F à 7, qui sont de nouvelles compétitions du District.

Ces Règlements tiennent compte des décisions prises par le Comité de Direction de la Ligue quant aux conditions de participation des joueuses U 16 F, U 17 F et U 18 F.

### **◆ LE REGLEMENT DU CRITERIUM DU LUNDI SOIR**

Il s'agit d'adopter le Règlement du Critérium du Lundi Soir, établi sur la base des différents Championnats Seniors, mais prévoyant notamment la possibilité d'inscrire 16 joueurs sur la feuille de match.

La participation est subordonnée à la détention d'une licence Football Loisir.

### **◆ LES REGLEMENTS DES COUPES DES YVELINES**

Il s'agit d'éviter qu'un même club puisse se retrouver en Finale avec 2 équipes différentes.

Sont donc concernées les Coupes suivantes, dans lesquelles les clubs peuvent engager plusieurs équipes :

- . Coupe du Comité Senior D.A.M.
- . Coupe des Yvelines U 19
- . Coupe des Yvelines U 17
- . Coupe du Comité U 15
- . Coupe des Yvelines C.D.M.
- . Coupe du Comité Anciens
- . Coupe des Yvelines Seniors F
- . Coupe des Yvelines U 16 F à 7

- . Coupe du Lundi soir
- . Coupe des Yvelines Futsal Senior
- . Coupe des Yvelines Futsal U 17
- . Coupe des Yvelines Futsal U 15
- . Coupe des Yvelines Futsal U 13
- . Coupe des Yvelines Futsal U 12

Il est prévu de modifier l'article 5 des Règlements concernés pour indiquer que si deux équipes d'un même club sont encore qualifiées après les huitièmes de finale, elles se rencontrent obligatoirement en quart de finale.

Le **Comité adopte l'ensemble de ces modifications réglementaires**, qui seront publiées sur le site internet du District et via le journal numérique « Yvelines Football ».

Elles figurent en annexe **1** au présent procès-verbal et seront, bien entendu, insérées dans les Règlements du District applicables à compter de la saison 2017 / 2018.

#### 11 / L'AGGRAVATION DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE

Il est rappelé que l'Assemblée Fédérale du 17/3/2017 a adopté un nouveau Barème Disciplinaire, applicable à compter de la saison 2017 / 2018.

Le Préambule de ce Barème prévoit expressément qu'**il peut être aggravé par décision du Comité de Direction de l'instance concernée**.

Le Barème Disciplinaire aggravé applicable à compter de la saison 2017 / 2018 a été adopté le 26/6/2017 par le Comité de Direction de la Ligue pour ce qui concerne ses compétitions.

Il est bien sûr souhaitable qu'il soit **aggravé, dans les mêmes conditions**, par le Comité de Direction du District pour ce qui est des compétitions du District et il avait été annoncé que ce Barème aggravé serait soumis au Comité de Direction, pour adoption, lors de sa prochaine réunion, aux fins d'application à compter de la saison 2017 / 2018.

Une présentation adaptée a été réalisée, permettant de faire figurer, pour chacun des cas d'infractions, une référence qui définit l'article appliqué, l'auteur de l'infraction, la victime et d'autres éléments (durant la rencontre ou hors de la rencontre, au cours d'une action de jeu ou hors une action de jeu), ce qui facilitera la tâche de la Commission de Discipline.

**Le Barème Disciplinaire aggravé est adopté à l'unanimité.**

Il sera publié sur le site internet du District et via le journal numérique « Yvelines Football ».

Il figure en annexe **2** au présent procès-verbal.

A noter que la F.F.F. a tout récemment diffusé aux Ligues et aux Districts une nouvelle édition du **Guide des bonnes pratiques juridiques des organes disciplinaires**, tenant compte des modifications apportées, à compter de la saison 2017 / 2018, au Règlement Disciplinaire.

#### 12 / LES CLUBS BENEFICIAIRES DU « FONDS DE SOLIDARITE CLUBS » DE LA LIGUE

Comme les saisons précédentes, la Ligue a demandé à chaque District de désigner un certain nombre de clubs (11 pour les Yvelines), auxquels il sera attribué des aides au titre du « **Fonds de Solidarité Clubs** » de la Ligue (dotations de matériels et d'équipements pédagogiques pour l'Ecole de Football, formations gratuites en direction des jeunes éducateurs et des arbitres, suivi et soutien pédagogique par les C.D.F.A. de leurs équipes techniques).

Il était spécifié que ces clubs devaient posséder une école de Football et être identifiés comme prioritaires (manque de moyens, encadrement de l'école de Football insuffisant, ...) et, bien entendu, il ne peut s'agir des clubs attributaires à ce titre les saisons précédentes.

Le Comité retient, à l'unanimité, la liste suivante, qu'il charge son Directeur de transmettre à la Ligue :

- . A.S. DAMMARTIN EN SERVE
- . E.S.C. ECQUEVILLY
- . A.S. FONTENAY SAINT-PERE
- . A.S.F. GUITRANCOURT
- . A.S. ISSOU
- . F.C. JUZIERS
- . F.C. MAREIL-SUR-MAULDRE
- . A.S. MESNIL LE ROI
- . F.C. SAINT-MARTIN
- . STADE VERNOLITAIN
- . A.S. LA VESGRE

La remise des dotations se fera à une date qui reste à fixer par la Ligue.

#### 13 / L'ARBITRAGE

M. Christian MEYER, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), relève le fort intérêt du corps arbitral à venir soutenir et aider l'arbitrage Yvelinois au sein de ladite Commission.

Plusieurs membres ont en effet été nouvellement nommés, ainsi que plusieurs Observateurs en Arbitrage.

La C.D.A. a procédé à certaines **modifications de son Règlement Intérieur**.

On y retrouve notamment :

- √ la modification du contenu des tests physiques obligatoires, ce qui avait été indiqué aux Arbitres lors de leur réunion de fin de saison et par courriel
- √ la modification des conséquences de la non-participation ou de la non-réussite aux tests obligatoires (théoriques et physiques),
- √ la modification de l'appellation des niveaux de compétitions et des groupes d'arbitres.

Ces modifications sont homologuées par le Comité de Direction et elles seront publiées sur le site internet du District et via le journal numérique « Yvelines Football ».

Elles figurent en annexe au présent procès-verbal.

Par ailleurs, il a été confirmé par la Ligue que la **couverture des rencontres sur les compétitions régionales par les Districts** restaient inchangées par rapport à la saison dernière.

Il s'agit, pour la C.D.A. du territoire dont dépend le club recevant, conformément à l'article 8.3.2 du Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage, de désigner les Arbitres suivants :

- Seniors : Régional 4 (ex P.H.) : Arbitres-assistants
- U 17 Régional 3 (ex U 17 D.H.R.) : Arbitres centraux
- U 16 Régional : Arbitres centraux
- U 15 Régional 3 (ex U 15 D.H.R.) : Arbitres centraux

Un point est fait sur le **renouvellement des licences d'Arbitres**.

A ce jour, **202 licences ont été demandées et le dossier médical fourni**.

On note une augmentation de plus de 10 % par rapport aux renouvellements des saisons précédentes, ce qui indique que les Arbitres ont pris en compte la date butoir du 31 août pour le renouvellement de leur licence.

Par ailleurs, est évoquée la **réunion de début de saison des Arbitres** le 9/9 à CLAIREFONTAINE, réunion dont le déroulé est exposé par le Président de la C.D.A. tant en ce qui concerne les tests que les interventions en amphithéâtre.

A ce sujet, le Dr Daniel BISSONNET indique qu'il est contre une des interventions, portant sur la prévention de la blessure.

Il rappelle à ce sujet que la Commission médicale qu'il préside aurait dû être consultée pour une telle intervention, ce dont il est pris acte.

Enfin, il est indiqué que les **sessions de formation initiale des Arbitres de Football à 11** ont été fixées aux dates suivantes pour la saison 2017 / 2018 :

- **1<sup>ère</sup> session** : les 29 et 30/9, les 6 et 7/10 - Examen théorique et F.M.I. le 14/10
- **2<sup>ème</sup> session** : les 10, 11, 17 et 18/11 - Examen théorique et F.M.I. le 25/11

## **14 / LES FINANCES**

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, fait le **point sur les relevés clubs**, transmis par mail aux clubs sur leur adresse officielle (@lpiff.fr) le 14/4/2017, avec pour date limite de règlement le 28/4/2017.

A la fin de la saison 2016 / 2017, **12 clubs étaient encore débiteurs**, dont :

- 5 clubs qui ont demandé un échelonnement des paiements,
- 6 clubs qui n'ont, ni demandé de délai, ni même pris contact avec le District au sujet des sommes dues,
- 1 club qui ne s'est pas encore réengagé.

Il est rappelé que la procédure de suspension a été engagée dans les conditions fixées par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District.

Les clubs qui n'ont pas demandé d'échelonnement de leurs paiements ne **pourront donc débiter la saison que lorsqu'ils se seront acquittés des sommes dues au District**.

Par ailleurs, certains clubs restent débiteurs auprès de la Ligue, ce qui entraîne la même conséquence.

#### **15 / LE « LABEL JEUNES » ET LA LABELLISATION DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL**

Le Comité prend acte de la **validation, par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur**, de l'attribution du « Label Jeunes » à 7 clubs Yvelinois et de la Labellisation de l'Ecole Féminine de Football de 6 clubs Yvelinois.

La liste de ces clubs avait été communiquée lors de la réunion du Comité du 28/6.

#### **16 / ADOPTION DU CALENDRIER DES FORMATIONS POUR LA SAISON 2017 / 2018**

Le Comité a pris acte du contenu du **catalogue des formations proposées par le District** pour la saison 2017 / 2018.

M. Jean-Loup LEPLAT, Président de la Commission Formation, indique que le catalogue mis en ligne sur le site du District est à jour.

Deux stages de formation ont été fusionnés et s'intitulent désormais « Dirigeants, accompagnateurs Foot à 11 et délégués ».

Les sessions « Nouveaux Commissaires », « Référénts Prévention Sécurité » et « Information aux nouvelles Lois du jeu à 11 » ont été supprimées.

Les stages « Président de club » et « Bureautique / informatique appliquée » ont été inclus au catalogue des formations 2017/2018.

Toutes les formations administratives sont programmées.

Les formations techniques concernant l'Arbitrage ainsi que les Educateurs seront finalisées très prochainement et les dates intégrées au catalogue.

Le Catalogue des Formations sera distribué lors du Forum, le 2/9.

#### **17 / LES ENTENTES**

Le Comité donne son accord aux ententes suivantes :

##### **➤ VILLENES ORGEVAL F.C. et A.S.M. CHAMBOURCY, pour les équipes suivantes :**

U 17 - D 2	club leader	VILLENES ORGEVAL F.C.
U 17 - D 3	club leader	A.S.M. CHAMBOURCY

##### **➤ U.S. VERNEUIL et PORTUGAIS VERNEUIL, pour les équipes suivantes :**

U 17 - D 2	club leader	U.S. VERNEUIL
U 17 - D 4	club leader	U.S. VERNEUIL
U 15 - D 2	club leader	U.S. VERNEUIL
U 15 - D 4	club leader	U.S. VERNEUIL
U 6 / U 7	club leader	U.S. VERNEUIL
U 8 / U 9	club leader	U.S. VERNEUIL
U 10 / U 11	club leader	U.S. VERNEUIL
U 12 / U 13	club leader	U.S. VERNEUIL

##### **➤ A.S. DAMMARTIN EN SERVE et F.C. REGION HOUDANAISE, pour l'équipe suivante :**

C.D.M. - D 2	club leader	A.S. DAMMARTIN EN SERVE
--------------	-------------	-------------------------

##### **➤ F.C. BEYNES et F.C. MAREIL-SUR-MAULDRE, pour les équipes suivantes :**

U 15 - D 4	club leader	F.C. BEYNES
U 15 - D 5	club leader	F.C. MAREIL-SUR-MAULDRE

##### **➤ E.S. GUYANCOURT et F.C. MAGNY 78, pour les équipes suivantes :**

Vétérans - D 5	club leader	F.C. MAGNY 78
Futsal	club leader	E.S. GUYANCOURT
Seniors F à 7	club leader	E.S. GUYANCOURT

##### **➤ A.J.S.L. MEZIERES et U.S. SERBIE, pour les équipes suivantes :**

Vétérans - D 5 (11)	club leader	A.J.S.L. MEZIERES
Vétérans - D 5 (12)	club leader	U.S. SERBIE

➤ **U.S. YVELINES, A.S. GAMBAIS et A.S. LA VESGRE, pour les équipes suivantes :**

U 15 - D 4	club leader	U.S. YVELINES
U 15 - D 5	club leader	U.S. YVELINES

➤ **U.S. YVELINES, A.S. GAMBAIS, A.S. LA VESGRE, F.C. MONTFORT L'AMAURY et F.C. REGION HOUDANAISE, pour les équipes suivantes :**

U 19 - D 3 (1)	club leader	U.S. YVELINES
U 19 - D 3 (2)	club leader	F.C. MONTFORT L'AMAURY
U 17 - D 3	club leader	F.C. REGION HOUDANAISE
U 17 - D 4 (2)	club leader	F.C. MONTFORT L'AMAURY
U 17 - D 4 (3)	club leader	U.S. YVELINES
U 13 F	club leader	F.C. REGION HOUDANAISE
Seniors F à 7	club leader	F.C. REGION HOUDANAISE
U 16 F	club leader	F.C. REGION HOUDANAISE

➤ **U.S. YVELINES et F.C. REGION HOUDANAISE, pour l'équipe suivante :**

Seniors - D 6	club leader	U.S. YVELINES
---------------	-------------	---------------

➤ **U.S. YVELINES et A.S. GAMBAIS, pour les équipes suivantes :**

U 12 / U 13 Ch. Espoir	club leader	U.S. YVELINES
U 12 / U 13 Ch. Dép.	club leader	A.S. GAMBAIS

➤ **U.S. POIGNY LA FORET et A.S. LA VESGRE, pour les équipes suivantes :**

Vétérans - D 3	club leader	U.S. POIGNY LA FORET
Vétérans - D 4	club leader	A.S. LA VESGRE

➤ **A.S.C. VELIZY et A.S. JOUY-EN-JOSAS, pour l'équipe suivante :**

Vétérans - D 5	club leader	A.S. JOUY-EN-JOSAS
----------------	-------------	--------------------

➤ **A.S.C. VELIZY, A.S. JOUY-EN-JOSAS et F.C. BIEVRES (District de l'Essonne), pour les équipes suivantes :**

U 17 - D 4 (2)	club leader	A.S. JOUY-EN-JOSAS
U 17 - D 4 (3)	club leader	A.S.C. VELIZY
U 15 - D 5	club leader	A.S. JOUY-EN-JOSAS

➤ **U.S. MARLY LE ROI et U.S. LOUVECIENNES, pour les équipes suivantes :**

Seniors - D 3	club leader	U.S. MARLY LE ROI
---------------	-------------	-------------------

*étant précisé que cette équipe constitue l'équipe obligatoire au sens de l'article 11.1 du Règlement Sportif du District, dans les conditions de l'article 11.3.*

Vétérans - D 5	club leader	U.S. MARLY LE ROI
----------------	-------------	-------------------

➤ **U.S. MEZY et U.S. HARDRICOURT, pour les équipes suivantes :**

U 12 / U 13	club leader	U.S. HARDRICOURT
U 10 / U 11	club leader	U.S. HARDRICOURT
U 8 / U 9	club leader	U.S. MEZY
U 6 / U 7	club leader	U.S. MEZY

➤ **A.S. CERNAY LA VILLE, A.S. BONNELLES et U.S. 17 TOURNANTS, pour les équipes suivantes :**

U 12 / U 13	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE
U 10 / U 11	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE
U 8 / U 9	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE
U 6 / U 7	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE

➤ **A.S. LA VESGRE et A.S.C. BOUTIGNY-PROUAI (District d'Eure-et-Loir), pour les équipes suivantes :**

U 12 / 13	club leader	A.S. LA VESGRE
U 10 / U 11	club leader	A.S. LA VESGRE
U 8 / U 9	club leader	A.S. LA VESGRE
U 6 / U 7	club leader	A.S. LA VESGRE

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'article 11.3 du Règlement Sportif du District qui indique que :

« ... Les ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District. Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis

par le club désigné comme leader.

*L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant. En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club leader, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s) ... ».*

## **18 / AGENDA**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

✓ le samedi 2/9, au siège du District : **Forum du District**

✓ le samedi 2/9, au siège de la Ligue : **Réunion de la Commission Régionale de Gestion et Formation des Délégués**

✓ le samedi 9/9, à CLAIREFONTAINE : **Réunion de début de saison des Arbitres**

✓ le mardi 12/9, au siège du District : **Rentrée des Commissaires**

✓ le mercredi 13/9, au Vélodrome de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, futur site olympique : **Rassemblement multisports, dans le cadre de la candidature de PARIS pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024**

✓ du 15 au 17/9, à BLOIS : **Congrès annuel de l'Association Nationale des Présidents de District de Football**

✓ le lundi 18/9 : **Réunion Bureau de Ligue / Présidents de District, puis réunion du Comité de Direction de la Ligue**

✓ le samedi 23/9 : **Inauguration officielle du Centre Technique « Campus », de la Ligue, Domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS**

✓ le samedi 23/9, au siège du District : **Réunion des Délégués du District**

les samedis 23/9 et 14/10, au siège du District : **Réunions d'information sur le Dispositif Local d'Accompagnement (D.L.A.), sur le thème de la diversification des ressources**

✓ (Mmes Sandrine SANCHEZ et Valérie TARDIVEL y participeront au titre du District)

✓ **les rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles) :

. le mardi 26/9, à CHANTELOUP-LES-VIGNES, sur le thème : « **Les instances dirigeantes (Assemblée Générale /Conseil d'Administration / Bureau) : articulation, rôles et responsabilités** »

. le samedi 7/10, à MARLY LE ROI, sur le thème : « **La responsabilité civile des acteurs de l'association (intervenant, bénévoles, salariés)** »

✓ le samedi 30/9 : **Séminaire des membres du Comité de Direction et des Présidents des différentes Commissions du District**

## **19 / QUESTIONS DIVERSES**

Le Dr Daniel BISSONNET demande que puissent lui être indiquées rapidement les **dates de manifestations ou compétitions officielles organisées par le District et qui nécessitent une couverture médicale.**

Il souligne par ailleurs la pertinence des formations aux « premiers soins » qui sont organisées et il regrette vivement que ces formations ne soient pas plus prises en compte par les clubs.

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45**

**Prochaine réunion du Comité de Direction :**

**le mercredi 8 novembre 2017, à 18h30**

**Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.**